



LETTRE DE MISSION CHOIX DE LA PRESTATION

Entre

EURO ACCOUNTING LTD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, représenté par Shabir Djakiodine.

Et

Votre entreprise, la société _____, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____, dont l'adresse sociale est _____, représentée par _____.

OU

Si la société n'est pas encore créée, Madame ou Monsieur _____ domicilié(e) _____ à _____

Ci-après dénommée le « **Client** ».

I. DEFINITION DE LA MISSION

EURO ACCOUNTING LTD propose ses services dans les domaines suivants :

n°	DOMAINES	NATURE DE LA PRESTATION	Cocher les prestations choisies
1	Création de société	Création d'une Ltd anglaise/Irlandaise	<input type="checkbox"/>



2	Domiciliation	Domiciliation de votre société en GB Nous nous réservons le droit de changer la domiciliation si besoin est.	<input type="checkbox"/>
3	Comptabilité Social Fiscal	Comptabilité/bilans/paie/déclarations de revenus	<input type="checkbox"/>
4	Secrétariat	Virtual office (on vous offre un numéro de téléphone anglais) et on répond au téléphone au nom de votre société	<input type="checkbox"/>
		Gestion de la correspondance – Domiciliation sociale – Relève du courrier + Scan des Courriers + Réexpédition du courrier	<input type="checkbox"/>
		Services de traduction et d'interprétariat	<input type="checkbox"/>
5	Web	Création de site web Hébergement Adresse email	<input type="checkbox"/>
6	Digital marketing	SEO Digital marketing	<input type="checkbox"/>
7	IT	Dépannage informatique	<input type="checkbox"/>

II. HONORAIRES

EURO ACCOUNTING LTD reçoit du Client les honoraires en fonction des domaines sélectionnés qui sont exclusifs de toute autre rémunération, même indirecte. EURO ACCOUNTING LTD sera remboursé de ses frais de déplacement et débours. Des provisions sur honoraires peuvent être demandées périodiquement.



III. DUREE

La mission est conclue pour une durée de douze mois (sauf création de société qui est un one off). La mission est renouvelable au terme de la durée choisie par tacite reconduction.

En cas de résiliation au cours de la mission par le Client, les sommes reçues par EURO ACCOUNTING LTD seront acquise à cette dernière et le Client devra lui verser en outre une indemnité conventionnelle égale à 25 % du prix de la mission.

Cette indemnité est destinée à compenser le préjudice subi par EURO ACCOUNTING LTD du fait de la résiliation.

En cas de manquement du Client à l'une de ses obligations, EURO ACCOUNTING LTD pourra, le cas échéant, suspendre sa mission en informant le Client par tout moyen écrit, ou mettre fin à sa mission après l'envoi d'un email.

IV. SUSPENSION DE LA MISSION

Dans le cadre de la suspension de la mission pour cause de force majeure ou défaut de paiement du prix ou si le Client manque à ses obligations aux termes de la présente lettre de mission, les délais de réalisation des prestations seront prolongés d'une durée égale à celle de la suspension susvisée. Durant cette période dite de suspension, toutes les dispositions de la présente lettre de mission demeureront applicables.

V. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client communique à EURO ACCOUNTING LTD toutes les informations et /ou documents, dont il assume l'entière responsabilité (notamment en termes de contenu), utiles et nécessaires à la réalisation de la mission par EURO ACCOUNTING LTD.

Le Client devra fournir tous les documents demandés par EURO ACCOUNTING LTD et notamment les documents suivants :

- Un passeport valide (certifié conforme à l'original) ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité, téléphone fixe) ; Les factures de tel portable ne sont pas acceptées.
- Le dernier relevé de compte bancaire (mois précédent, toutes les pages) ;

Le Client s'assure que :

- Les demandes faites à EURO ACCOUNTING LTD sont adaptées à ses besoins
- Toutes les données (informations et documents) communiquées sont exactes et complètes



Le Client confère à EURO ACCOUNTING LTD tous les droits nécessaires au traitement des données et du contenu pour la réalisation de la mission et s'engage à indemniser EURO ACCOUNTING LTD en cas de défaillance.

Il incombe au client de s'assurer du respect par lui-même et par sa ou ses société(s) de toutes les lois et tous les règlements applicables, notamment en rapport avec la constitution d'une société ou de l'activité et la gestion de sa ou ses société(s).

Il incombe au client de vérifier si la société peut être créée en GB, eu égard à ses activités, sa résidence, son domicile et l'endroit où ses ventes sont réalisées.

Il incombe au client de vérifier où doivent être payés les impôts, soit dans le pays d'origine, soit en GB.

A cet égard, le Client s'engage expressément à se conformer à l'ensemble des dispositions relatives au « *Money Laundering, Terrorist Financing and Transfer of Funds (information of the Payer) Regulations 2017* ».

Si notre capacité d'exécuter la mission est empêchée ou retardée par un manquement de votre part à l'une des obligations énumérées dans la présente Clause V (« **Votre manquement** ») :

(a) Nous pourrions suspendre l'exécution de la mission jusqu'à ce que vous remédiez à Votre Manquement, et nous pourrions nous prévaloir de Votre Manquement pour ne pas exécuter la mission, dans chaque cas où Votre Manquement empêche ou retarde l'exécution de la mission. Dans ces conditions, Votre Manquement nous permettra de résilier le contrat en vertu de la Clause III ;

(b) nous ne serons pas responsables des coûts ou des pertes que vous supporterez ou subirez directement ou indirectement en raison de notre inexécution ou de notre retard dans l'exécution de la mission ; et

(c) il vous incombera de nous rembourser, sur demande écrite, tous les coûts ou pertes que nous supporterons ou subirons découlant directement ou indirectement de Votre Manquement.

VI. OBLIGATIONS D'EURO ACCOUNTING LTD

EURO ACCOUNTING LTD s'engage à être diligente dans ses prestations de suivi et de coordination.



Dans l'exécution de sa mission, EURO ACCOUNTING LTD est tenue à une obligation de moyens.

A l'issue de sa mission, EURO ACCOUNTING LTD, le cas échéant, restituera les documents qui lui ont été confiés par le Client.

VII. RESPONSABILITE

Le Client reconnaît que les contrats conclus avec les prestataires techniques dans les domaines susvisés ne lieront que le Client avec ledit prestataire, à l'exclusion expresse d'EURO ACCOUNTING LTD.

Ainsi, le Client reconnaît que :

- Dans le domaine bancaire, seuls le Client et le prestataire technique (financial institution, établissement financier) seront tenus des droits et obligations du contrat conclu entre eux
- Dans le domaine du secrétariat :
 - o Les comptes mails professionnels seront créés à son nom et pour son compte
 - o En fonction, le contrat de réexpédition du courrier, le contrat de traduction, seront conclus entre le Client et le prestataire technique (DHL, compagnie traducteur, interprète...)

En conséquence, le Client renonce à toute action ou démarche à l'encontre d'EURO ACCOUNTING LTD pour des manquements de ses prestataires ou des préjudices consécutifs aux diligences ou manquements desdits prestataires.

Les Parties conviennent expressément que le Client sera tenu pour seul responsable de toute information ou documents communiqués, et de tout acte ou omission commis dans le cadre de la présente lettre de mission ou en dehors qui seraient contraires ou violeraient les lois et règlements applicables.

En tout état de cause, le Client indemniserà et continuera d'indemniser EURO ACCOUNTING LTD contre :

- Tout manquement ou omission de sa part qui seraient contraires ou violeraient les lois et règlements applicables ; et
- Toute réclamation (y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations en dommages-intérêts, responsabilité et dépens (y compris les frais juridiques raisonnables)) intentées contre EURO ACCOUNTING LTD par un tiers et ce, sans limitation.

VIII. CONDITIONS GENERALES

Les Conditions Générales d'EURO ACCOUNTING LTD sont incorporées dans la présente



lettre de mission.

EURO ACCOUNTING LTD se réserve le droit d'apporter des modifications aux Conditions Générales périodiquement. En cas d'incompatibilité ou de conflit entre les dispositions de la présente lettre de mission et les dispositions des Conditions Générales, les dispositions de la présente lettre de mission prévaudront.

IX. LANGUE

La présente lettre de mission, soumise au droit anglais, est rédigée en français pour les besoins du Client. En cas de litige et de traduction dans une autre langue, les Parties conviennent que seule la version française fera foi.

X. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La présente lettre de mission, ainsi que tout litige ou réclamation qui en découle ou qui s'y rapporte ou en rapport avec son objet ou sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels), seront soumis au droit anglais. Les Parties conviennent de la compétence exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles.

- En cochant cette case, je déclare et certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions me liant avec EURO ACCOUNTING LTD et en avoir parfaitement compris le sens et la portée.
- Le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'EURO ACCOUNTING LTD annexées à la lettre de mission. **En cochant cette case, je déclare et certifie m'y conformer.**

Pour le Client

Nom :

Date :